

QUESTIONS FISCALES

INVESTIR DANS DES RÉGIMES ENREGISTRÉS



Conseils
en placements
Portland^{MC}

Achetez. Conservez. Et Prospérez.^{MC}

« Dans ce monde, rien n'est certain, sauf la mort et les impôts. »
– Benjamin Franklin

Conseils en placements Portland Inc. (« Portland ») s'efforce d'alléger le fardeau fiscal.

Les régimes enregistrés comme le régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), le régime enregistré d'épargne-études (« REEE ») et le compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») aident les Canadiens à préserver leur patrimoine, tout en atténuant les pressions fiscales.

Nous insistons sur l'importance des régimes enregistrés, parce qu'avec le temps, ils sont IMPORTANTS.



Régime enregistré d'épargne-retraite

- Il aide les Canadiens à épargner en vue de la retraite.
- Les cotisations réduisent le revenu imposable.
- Il est possible de retirer des fonds sans pénalité pour acheter une première maison ou payer les études, mais on doit les rembourser dans un délai déterminé.



Compte d'épargne libre d'impôt

- Il aide les Canadiens à épargner à l'abri de l'impôt.



Régimes enregistrés d'épargne-études

- C'est un moyen d'épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant.
- Le gouvernement offre une subvention annuelle fondée sur certains critères, ce qui aide le REEE à prendre de la valeur*.
- La subvention et les intérêts correspondant à l'argent retiré sont inclus dans le revenu d'un enfant, ce qui se traduit généralement par un impôt moins élevé.

Les placements peuvent profiter de la **capitalisation** (y compris dans un REER, un REEE et un CELI)

Lorsqu'on investit, un élément facile à contrôler est le « t » de la formule de capitalisation. Plus vous commencez tôt, plus votre capacité de capitalisation est grande, ce qui augmente le potentiel d'accumulation de patrimoine.

Formule de capitalisation

$$A = P \left(1 + \frac{r}{n} \right)^{nt}$$

Labels for the formula components:

- A**: MONTANT
- P**: PRINCIPAL
- r**: TAUX D'INTÉRÊT
- n**: NOMBRE DE FOIS OÙ LES INTÉRÊTS SONT COMPOSÉS PAR ANNÉE
- nt**: DURÉE/ANNÉES

QUESTIONS FISCALES

INVESTIR DANS DES RÉGIMES ENREGISTRÉS



Conseils
en placements
Portland^{MC}

Achetez. Conservez. Et Prospérez.^{MC}

Les régimes enregistrés offrent d'importants avantages :

Réduction du revenu imposable

- Il est plus efficace de maximiser les cotisations à votre REER lorsque votre revenu se situe à votre tranche d'imposition marginale la plus élevée et d'effectuer des retraits à une tranche d'imposition inférieure, par exemple à la retraite.

Droits de cotisation inutilisés

- Les REER offrent une déductibilité fiscale sur le revenu, de sorte que le report d'une partie des droits de cotisation** jusqu'à ce que vous vous trouviez dans une tranche d'imposition plus élevée peut constituer une bonne stratégie fiscale.
- Les CELI sont des placements après impôt. Il n'y aura donc aucune déduction fiscale, mais les gains sont libres d'impôt au moment du retrait. Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés indéfiniment et utilisés au cours des années subséquentes**.

- Pour être admissible à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE ») ou au Bon d'études canadien, un REEE doit être ouvert avant la fin de l'année où un enfant atteint l'âge de 15 ans et doit respecter certains niveaux de cotisation minimale**. Si vous avez retardé l'ouverture d'un REEE, l'option de report vous permet de doubler les cotisations au cours d'une année pour vous aider à rattraper les subventions manquantes***.

Régimes enregistrés et programme d'achats périodiques par sommes fixes

- Le programme d'achats périodiques par sommes fixes emploie la même stratégie que Portland, « Achetez. Conservez. Et Prospérez », qui consiste à acheter des placements et à créer de la richesse au moyen de la capitalisation. L'acquisition de placements au moyen de cette stratégie permet d'accroître la richesse et d'atténuer le risque lié à la volatilité de la conjoncture économique.
- La stratégie cadre avec l'objectif des régimes enregistrés. Grâce à des cotisations régulières, elle pourrait accroître votre patrimoine d'une manière avantageuse sur le plan fiscal.

Fonds admissibles aux régimes enregistrés Portland

| Fonds en titres de créance privés | Fonds communs de placement alternatifs |
|---|--|
| Portland Private Income Fund | Fonds alternatif 15 sur 15 Portland |
| Portland Private Income Fund – Parts privilégiées | Fonds alternatif mondial Portland |
| | Fonds alternatif nord-américain Portland |
| | Fonds alternatif des sciences de la vie Portland |

| Actifs alternatifs et fonds de couverture | Fonds communs de placement traditionnels |
|---|--|
| Portland Focused Plus Fund | Fonds équilibré canadien Portland |
| Portland Global Aristocrats Plus Fund | Fonds équilibré mondial Portland |
| Portland Special Opportunities Fund | |

Fonds d'investissement durable

Portland Global Sustainable Evergreen Fund

* La subvention maximale à vie est de 7 200 \$ par enfant. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour consulter le tableau récapitulatif de la SCEE : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/regime-enregistre-epargne-etudes-reee/programmes-canadiens-epargne-etudes-pcee/subvention-canadienne-epargne-etudes-scee.html>

** Il existe des plafonds de cotisation. Vérifiez votre plafond de cotisation avant d'investir afin d'éviter les pénalités fiscales en cas de cotisations excédentaires.

*** Voici un exemple : Vous cotisez habituellement 2 500 \$, mais vous n'avez pas du tout versé une cotisation l'an dernier. Cela signifie que le REEE n'a pas reçu la subvention annuelle de 500 \$. Si votre enfant n'a pas 17 ans, vous pouvez doubler votre cotisation à 5 000 \$ cette année, et la subvention sera de 1 000 \$ pour compenser la subvention manquée l'an dernier. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour voir d'autres exemples sur le fonctionnement de l'option de report : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/epargne-etudes/reee/info.html#q9>

Les fonds communs de placement peuvent comporter des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement antérieur ne se répétera pas forcément.

L'utilisation de citations de tiers ne suggère en aucune façon que cette personne appuie Conseils en placements Portland Inc. ou ses produits.

Les renseignements fournis dans cette communication doivent être considérés seulement comme des renseignements de nature générale et ne doivent aucunement être considérés comme des conseils de placement, fiscaux ou financiers. Veuillez consulter un conseiller financier et un conseiller fiscal. Tout a été mis en œuvre pour assurer la plus haute exactitude des renseignements fournis. Ces renseignements sont considérés comme fiables au moment de la publication. Tous les renseignements sont susceptibles d'être modifiés de temps à autre et sans préavis. Un consentement est indispensable pour toute reproduction, en tout ou en partie, du présent document ou de ses images et concepts. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Le logo de la licorne est une marque de commerce de Portland Holdings Inc. utilisée sous licence par Conseils en placements Portland Inc. Achetez. Conservez. Et Prospérez. est une marque de commerce déposée d'AIC Global Holdings Inc./Holding International AIC Inc. utilisée sous licence par Conseils en placements Portland Inc.

Conseils en placements Portland Inc., 1375 Kerns Road, Suite 100, Burlington (Ontario) L7P 4V7 Tél. : 1 888 710-4242 • www.portlandic.com • info@portlandic.com